

<b>Nombre de membres :</b>	afférents au Conseil	11
	en exercice	11
	qui ont délibéré	11

Date de la convocation :	18 avril 2014
Date d'affichage :	29 avril 2014

**Séance du Vendredi 25 avril 2014**

**L'an deux mille quatorze, le 25 avril à 20 h 30** le Conseil Municipal d'ORMOY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

**sous la présidence de** : Patrick GALLAUZIAUX ; Maire.

**Présents** : BOUVINET Stéphanie, GALLAUZIAUX Patrick, LEONARD Catherine, MAUJEAN Eric, MUNSCHY Yannick, POPULUS Jean-Luc, RIMET Julien, SYLVESTRE Laëtitia, VERNIER Franck, VERNIER Hubert, VINCENOT François.

**Absents excusés** : \_\_\_\_\_.

**A été élue secrétaire de séance** : BOUVINET Stéphanie

**2014-36.) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION de la Fiscalité Directe Locale de 2014.**

Avant de procéder à l'adoption des taux d'imposition de 2014, le Maire tient à préciser aux nouveaux membres du Conseil que l'importante variation du taux de la taxe d'habitation observée en **2011 (passage du taux de 0,69 à 6,65)** correspondait à la part perçue précédemment au profit du Département et que cette part d'un montant de **17 327 €** ne profite en rien à la Commune puisque elle est entièrement reversée au profit du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). Cette somme sera également prélevée sur les revenus des impôts locaux perçus par la Commune en **2014** pour un montant de **17 414 €**.

	Bases prévisionnelles 2014	Anciens TAUX	Nouveaux TAUX 2013	PRODUITS Attendus	Rappel produits 2013 attendus
Taxe d'habitation	297 600 €	6,85%	6,88%	20 475 €	19 668 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	191 900 €	1,44%	1,46%	2 802 €	2 654 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48 100 €	3,85%	3,88%	1 866 €	1 836 €
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)					527 €
<b>PRODUIT FISCAL ATTENDU :</b>				<b>25 143 €</b>	<b>24 684 €</b>
<b>Prélèvement au profit du FNGIR (négatif) :</b>				<b>-17 414 €</b>	<b>-17 414 €</b>
<b>Reste au profit de la Commune (hors compensations) :</b>				<b>7 729 €</b>	<b>7 270 €</b>
Montant des compensations :				923 €	2 747 €
<b>Total pour la Commune :</b>				<b>8 652 €</b>	<b>10 017 €</b>

Le précise également que, cette année, la Commune n'aura pas à voter le taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) puisque la Communauté de Commune est passée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) et perçoit directement cette taxe pour l'ensemble des Communes membres. Une compensation est cependant versée à chaque Commune pour compenser cette taxe en fonction des charges qui ont été transférées.

Les nouveaux taux de contributions directes proposées par le Maire pour l'année 2014 sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal** : fixe à l'unanimité ainsi qu'il est précisé dans le tableau ci-dessus les taux des 3 taxes à appliquer dans les rôles de **2014**.

### **2014-37.) VOTE de la REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2014.**

Le Maire rappelle qu'un service public à caractère industriel et commercial (**SPIC**), quel qu'il soit, qu'il ait un caractère facultatif ou obligatoire (tel que l'assainissement) doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance.

Pour cette année, afin de parvenir à cet équilibre en ce qui concerne le compte d'exploitation, il sera nécessaire de n'augmenter que légèrement la part variable basée sur la consommation d'eau potable.

Part fixe par branchement : **25,00 € (inchangée depuis 2009) Produit attendu : 4 325 €.**

Par variable par M3 d'eau consommée : **0,40 € (0.38 € depuis 2012) Produit attendu : 4 120 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal** : fixe à l'unanimité ainsi qu'il est défini ci-dessus le montant de la redevance d'assainissement à appliquer dans le rôle de **2014**.

**Rappel** : depuis 2008 une nouvelle taxe est instituée au bénéfice de l'Agence de l'Eau.

<b>Taxe pour modernisation des réseaux de collecte :</b>	<b>0,150 € par M3 d'eau consommée pour 2013</b>
--	---

### **2014-38.) Vote des CONTRIBUTIONS aux ORGANISMES de GROUPEMENT et des SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS à accorder en 2014.**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le détail des participations à attribuer aux organismes de regroupement et des subventions à accorder et aux différentes associations et organisme de droit privé en **2013** d'après le tableau suivant.

70-399	COMMUNE D'ORMOY	Budget Principal	2014	
<b>Section de fonctionnement - Détail pour certains articles</b>				
Code article	DÉPENSES	Vote Budget précédent	Propositions du Maire	Vote BP
<b>6554</b>	<b>Contributions aux organismes de regroupement</b>	<i>24 500 €</i>	<b>26 950 €</b>	<b>26 950 €</b>
	Syndicat Informatique et Secrétariat COMINFO4	<i>10 600 €</i>	10 050 €	10 050 €
	Participation syndicat du collège JUSSEY	<i>1 500 €</i>	1 240 €	1 240 €
	Syndicat scolaire CORRE (RPI)	<i>12 050 €</i>	15 310 €	15 310 €
	Écoles maternelle et primaire Jussey (via RPI Corre)			
	Collège Peggy Vauvillers	<i>50 €</i>	50 €	50 €
	<b>Provisions pour imprévus</b>	<i>300 €</i>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
<b>6558</b>	<b>Autres contributions obligatoires</b>	<i>350 €</i>	<b>350 €</b>	<b>350 €</b>

	Mission locale Espace jeunes	150 €	150 €	150 €
	Refuge SPA « Boule de Poils »	200 €	200 €	200 €
<b>6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	<b>2 480 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 400 €</b>
	Coopérative Scolaire CORRE	200 €	200 €	200 €
	Association de Pêche ORMOY « les Amis de la Gaule »	200 €	200 €	200 €
	Amicale des Sapeurs-Pompiers ORMOY	400 €	400 €	400 €
	Ormoy Animation Loisirs	200 €	100 €	100 €
	Association des Chasseurs ORMOY	200 €	200 €	200 €
	Association « La Baladine » ORMOY	200 €	200 €	200 €
	Section Locale Anciens Combattants d'ORMOY	200 €	200 €	200 €
	Participation voyages scolaires	80 €	150 €	150 €
	JAL « Jeunesse Animation Loisirs » de CORRE	150 €	150 €	150 €
	Croix Rouge Française	200 €	150 €	150 €
	ADMR	150 €	150 €	150 €
	FASSAD	150 €	150 €	150 €
	Association pour le développement du pays des 3 Provinces	50 €	50 €	50 €
	Sapeurs-Pompiers de Jussey (CPI)			
	Office de Tourisme des Hauts du Val de Saône			
	<b>Provisions pour imprévus</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>	<b>300 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>27 330 €</b>	<b>29 700 €</b>	<b>29 700 €</b>

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, les membres du Conseil Municipal :**  
**Fixent à l'unanimité les montants des participations et subventions proposées.**

### **2014-39.) VOTE des BUDGETS PRIMITIFS de 2014.**

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour les Budgets Primitifs de **2014**.  
Il fournit des tableaux avec les éléments agrégés au niveau des chapitres budgétaires et en précise les détails.

#### **39.A) Vote du Budget Primitif Principal.**

Le **Budget Primitif Principal de la Commune** (en euros)  **voté par chapitres s'établit en équilibre** comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL	Rappel 2013		Propositions du Maire	Vote Conseil Municipal
	Prévisions	Réalisé	2014	2014
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DÉPENSES	234 749 €	146 441 €	176 320 €	176 320 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>234 749 €</b>	<b>146 441 €</b>	<b>176 320 €</b>	<b>176 320 €</b>
RECETTES	166 113 €	181 369 €	143 002 €	143 002 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	69 136 €	69 136 €	33 317 €	33 317 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>235 249 €</b>	<b>250 504 €</b>	<b>176 320 €</b>	<b>176 320 €</b>

Solde FONCTIONNEMENT y.c. Reports	104 064 €	0 €	0 €
<i>Affectation en Investissement</i>	70 746 €		
<i>Montant à reporter en fonctionnement</i>	33 317 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DÉPENSES	82 975 €	84 291 €	41 986 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>	17 859 €	17 859 €	43 462 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	37 251 €		35 084 €
TOTAL Dépenses	138 085 €	102 150 €	120 532 €
RECETTES	138 085 €	58 687 €	112 732 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	0,00 €	0 €	0 €
<i>Restes à Réaliser Recettes</i>	0,00 €		7 800 €
TOTAL Recettes	138 085 €	58 687 €	120 532 €
Solde INVESTISSEMENT y.c. Reports	-43 462 €	0 €	0 €

*Après en avoir pris connaissance et délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif Principal.*

### **39.B) Vote du Budget Assainissement.**

Le **Budget Primitif du Service de l'Assainissement** (en euros)  **voté par chapitres**  s'établit en **équilibre** comme suit :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT	Rappel 2013		Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
	Prévisions	Réalisé	2014	2014
<b>EXPLOITATION</b>				
DÉPENSES	11 911 €	10 386 €	14 259 €	14 259 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL Dépenses	11 911 €	10 386 €	14 259 €	14 259 €
RECETTES	11 350 €	12 178 €	10 137 €	10 137 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	2 330 €	2 330 €	4 122 €	4 122 €
TOTAL Recettes	13 680 €	14 508 €	14 259 €	14 259 €
Solde FONCTIONNEMENT y.c. Reports		4 122 €	0 €	0 €
<i>Affectation en Investissement</i>		0 €		
<i>Montant à reporter en fonctionnement</i>		4 122 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DÉPENSES	34 847 €	2 969 €	31 418 €	31 418 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	0 €		9 265 €	9 265 €
TOTAL Dépenses	34 847 €	2 969 €	40 683 €	40 683 €
RECETTES	6 510 €	6 510 €	8 555 €	8 555 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	28 587 €	28 587 €	32 128 €	32 128 €
<i>Restes à Réaliser Recettes</i>	0,00 €		0 €	0 €
TOTAL Recettes	35 097 €	35 097 €	40 683 €	40 683 €
<i>Solde des Restes à Réaliser</i>		-9 265 €		
Solde INVESTISSEMENT y.c. Reports		22 863 €		

**Après en avoir pris connaissance et délibéré**, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'Assainissement.

### **39.C) Vote du Budget Administratif Forêt.**

Le **Budget Administratif Forêt** (en euros)  **voté par chapitres s'établit en équilibre** comme suit :

BUDGET ADMINISTRATIF FORET	« Simulation 2013 »		Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
	Prévisions	Réalisé	2014	2014
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DÉPENSES	93 400 €	79 765 €	107 819 €	107 819 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>		0 €	0 €	0,00 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>93 400 €</b>	<b>79 765 €</b>	<b>107 819 €</b>	<b>107 819 €</b>
RECETTES	93 400 €	90 516 €	107 819 €	107 819 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	0 €	0 €	0 €	0,00 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>93 400 €</b>	<b>90 516 €</b>	<b>107 819 €</b>	<b>107 819 €</b>
<b>Solde FONCTIONNEMENT y.c. Reports</b>		<b>10 751 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<i>Affectation en Investissement</i>		<b>0 €</b>		
<i>Excédent de fonctionnement reversé au Budget Principal</i>		<b>66 093 €</b>	<b>58 311 €</b>	<b>58 311 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DÉPENSES	17 333 €	10 751 €	33 945 €	33 945 €
<i>Report à Nouveau Négatif</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Restes à Réaliser Dépenses</i>	0 €		0 €	0 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>17 333 €</b>	<b>10 751 €</b>	<b>33 945 €</b>	<b>33 945 €</b>
RECETTES	17 333 €	10 751 €	33 945 €	33 945 €
<i>Report à Nouveau Positif</i>	0,00 €	0 €	0 €	0 €
<i>Restes à Réaliser Recettes</i>	0,00 €		0 €	0 €
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>17 333 €</b>	<b>10 751 €</b>	<b>33 945 €</b>	<b>33 945 €</b>
<b>Solde INVESTISSEMENT y.c. Reports</b>		<b>0 €</b>	<b>-0 €</b>	<b>-0 €</b>

**Après en avoir pris connaissance et délibéré**, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif de la Foët.

### **2014-40.) Adhésion au CAUE 70.**

Le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer au CAUE 70 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2014 et les années suivantes jusqu'à renonciation éventuelle de la Commune à cette adhésion.

En fonction du nombre d'habitants de notre commune (population de moins de 500 habitants), le montant de l'adhésion pour 2014 s'élève à 100 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** cette adhésion au CAUE 70 pour 2014 et les années suivantes et demande au Maire d'en affecter le budget (article 6281 - Concours divers) et de s'acquitter du montant de l'adhésion.

### **2014-41.) Ventes d'acacias pour fabrication de piquets.**

Le lot d'acacias situé en bordure de route au bois LAJUX qui était à vendre a trouvé acquéreur. Il s'agit de Monsieur Jean-Luc POPULUS. Ce lot est à céder pour un montant de 280 € TTC (8 M3 X 35,00 €).

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de céder ce lot d'acacias au prix indiqué à Monsieur Jean-Luc POPULUS.***

***Monsieur Jean-Luc POPULUS intéressé à l'affaire n'a pas pris part aux délibérations ainsi qu'au vote.***

## **2014-42.) Questions et informations diverses.**

### **42.A) Vente amiable de chablis dans la forêt.**

Une vente amiable pour les chablis dispersés dans la forêt au bois Lajux a été conclue avec l'entreprise DECHASEAU d'Aillevillers. Il s'agit principalement de hêtres et chênes d'un volume de 62 m<sup>3</sup> vendus pour 3 973 € HT, soit 4 370 € TTC.

### **42.B) Examen du programme des travaux en forêt proposés par l'ONF pour 2013.**

L'ONF nous a fourni début avril le programme des travaux qu'il est souhaitable de réaliser cette année dans notre forêt. Le Maire présente ce programme aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire indique par ailleurs que le montant de l'ensemble de ces travaux a été inscrit au budget forêt de 2013.

Un rendez-vous sera fixé avec l'agent ONF pour examiner la pertinence de ces travaux.

### **42. C) - Cérémonie du 8 mai.**

La cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945 aura lieu au Monument aux Morts le jeudi 8 mai à partir de 11h30.

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à cette cérémonie et à ses préparatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire